



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE GAMBSHEIM



RENTREE 2010 – 2011

PRESENTATION GENERALE

LES CURSUS

L'enseignement musical vous est proposé sous 2 formes: le cursus traditionnel et le parcours personnalisé (Hors Cursus).

1. LE CURSUS TRADITIONNEL

Le cursus traditionnel est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à 10 ans (CM2).

L'éveil musical

Pour les enfants à partir de 4 à 6 ans, l'éveil musical permet d'être sensibilisé au langage musical par le biais de jeux vocaux, petites chansons, petites percussions, activités d'expression corporelle et découvertes instrumentales.

L'initiation musicale

Pour les enfants de 6 à 8 ans, l'initiation musicale est une année de transition entre l'éveil et le 1er cycle de Formation Musicale où les enfants vont s'initier à la pratique du carillon tout en commençant à découvrir pas à pas la lecture et l'écriture musicale. A l'issue de cette année, ils feront un choix d'instrument qu'ils pratiqueront l'année suivante.

Les cycles traditionnels (voir le Cursus Traditionnel des Etudes annexé au règlement intérieur)

A partir de 7 – 8 ans, les enfants suivent 1h à 1h 15 de cours de formation musicale en groupe, un cours instrumental individuel d'une demi-heure (ou 2 élèves par heure) et au moins une activité de musique d'ensemble (chant choral pour les débutants).

La formation musicale est obligatoire jusqu'à l'obtention de l'examen départemental de fin de 2ème cycle. Les instruments enseignés sont: la flûte traversière, le hautbois, la clarinette, le basson, le saxophone, la trompette, le cor, le trombone, le tuba, la batterie, les percussions, le piano, **la guitare (NOUVEAU)**.

2. LE PARCOURS PERSONNALISE

Pour les adolescents débutants à partir de 11 ans (6ème) et les adultes, l'inscription peut se faire Hors Cursus traditionnel selon le projet personnel suivi.

Peuvent être choisis tous les cours d'instruments et/ou certains ateliers de pratique collective. Un cours de formation musicale d'une heure (programme selon la demande) pourra être créé à partir de 4 élèves.

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Atelier de chant choral enfant (NOUVEAU)

Pour les enfants à partir de 7 ans et à raison d'une heure par semaine, c'est une première approche vis à vis de la pratique de la musique d'ensemble.

Orchestre des jeunes

Pour les instrumentistes à vent ou percussion à partir de la 3^è ou 4^è année d'instrument, l'orchestre des jeunes permet une première approche vis à vis du travail d'orchestre et sert de tremplin idéal pour l'intégration future au sein de la Musique Municipale.

Projet de classe ou petits ensembles

C'est l'apprentissage de la pratique de la musique d'ensemble en formation plus réduite.

Atelier jazz

Pour les élèves à partir du 3^è cycle ou Hors Coursus qui ont le jazz comme projet personnel, cet atelier permet de s'initier à l'art de l'improvisation tout en pratiquant le style jazz.

Atelier de chant adulte (NOUVEAU) (à partir de 4 inscriptions)

Pour toutes les personnes désirant travailler et maîtriser la voix chantée et de profiter de cet apprentissage au sein d'un groupe vocal, l'atelier de chant adulte est ouvert à tous sans aucune notion musicale requise.

Atelier de Culture Musicale (NOUVEAU) (à partir de 4 inscriptions)

Pour toutes les personnes désireuses de s'initier aux différents styles jalonnant l'histoire de la musique, l'atelier de culture musicale est ouvert à tous sans aucune notion musicale requise.

LES MODALITES D'INSCRIPTION ET DE COTISATION

Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur www.mairie-gambsheim.fr rubrique Services Municipaux ou à demander à l'accueil de la mairie ou au 03.88.96.48.78 (M. Schnoering)

Elles pourront être retournées:

- par voie postale à la mairie de Gambsheim
- directement déposées à l'accueil de la mairie de Gambsheim
- déposées lors de permanences :
 - **Permanence spéciale Inscriptions: jeudi 9 septembre 2010 de 17h à 20h, école élémentaire, salle de musique (entrée du côté de la maternelle du Verger)**
 - **Permanence lors des Portes Ouvertes: samedi 11 septembre 2010 de 14h à 16h, école élémentaire, salle de musique (entrée du côté de la maternelle du Verger)**

Le début des cours est fixé au lundi 20 septembre 2010.

La cotisation (voir Tarifs 2010 – 2011) est à régler à la trésorerie de Schiltigheim à réception de l'avis de paiement trimestriel.

Tout désistement en cours d'année devra être obligatoirement être signalé par écrit au Directeur.

Tout trimestre entamé est dû en entier.

Renseignements et consultation du règlement intérieur sur www.mairie-gambsheim.fr , Services Municipaux, Ecole Municipale de Musique.

Renseignements complémentaires

| | |
|--|---|
| Ecole Municipale de Musique de Gambsheim Mairie de Gambsheim 18, route du Rhin 67760 GAMBSHEIM Tél: 03.88.59.79.59 | Direction: Richard SCHNOERING Tél: 03.88.96.48.78 Courriel: e.m.gambsheim@orange.fr |
|--|---|